



**Intervention de S. E. M. Abdoulaye DIOP, Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale à l'occasion de l'examen par le Conseil de sécurité du
rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Mali,**

**Délivrée par S.E.M. Issa KONFOUROU, Ambassadeur, Représentant permanent du
Mali auprès des Nations Unies**

New York, le 07 avril 2022

Madame la Présidente ;

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil de sécurité,

Le Gouvernement du Mali prend note du rapport du Secrétaire général et je remercie mon frère, Monsieur El-Ghassim WANE, Chef de la MINUSMA, pour sa présentation.

Je souhaite à présent répondre, au nom du Gouvernement malien, au rapport du Secrétaire général et à vos observations que j'ai écoutées avec attention.

Je commence par **la nécessité du retour à l'ordre constitutionnel au Mali, évoquée par le Secrétaire général dans son rapport et par plusieurs membres du Conseil de sécurité.** Il ne vous a pas échappé que cette question figure parmi les priorités du Gouvernement de transition, car les Maliens tiennent à la démocratie.

Cependant, il ne faut surtout pas perdre de vue que l'instabilité politique et institutionnelle devenue chronique au Mali prend son origine dans des élections mal organisées et dans la mauvaise gouvernance. C'est pourquoi, le Gouvernement de la transition tient à faire quelques réformes majeures visant notamment à assurer une stabilité des institutions et un avenir meilleur aux populations maliennes. Il y a lieu également de créer les conditions minimales de sécurisation pour permettre la tenue des élections.

Le Gouvernement reste engagé dans le dialogue avec la CEDEAO dans ce sens, y compris sur la durée de la Transition.

Madame la Présidente ;

Par ailleurs, le Gouvernement du Mali demande la levée immédiate des sanctions injustes, illégales, illégitimes et inhumaines prises par la CEDEAO et l'UEMOA. A cet égard, je rappelle que par ordonnance du 24 mars 2022, la Cour de justice de l'UEMOA a ordonné le sursis à l'exécution des sanctions prononcées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA.

Le Gouvernement du Mali constate avec regret, qu'en dépit de la double notification qui leur a été faite, par le Mali et par la Cour, malgré l'impact humain et social sur les populations, la Commission et la Conférence des Chefs d'Etat n'ont daigné exécuter cette ordonnance pourtant d'exécution immédiate et insusceptible de recours.

Il y a lieu de s'interroger s'il ne s'agit pas là d'une politique de deux poids et deux mesures motivée par un acharnement visant à asphyxier le peuple Malien. Cette posture est influencée par des agendas et pressions extérieures à peines voilés pour punir un Peuple pour ses choix politiques et obtenir un changement de régime.

Madame la Présidente,

Sur **le plan sécuritaire**, le Gouvernement continue d'intensifier les efforts pour le recrutement, la formation et l'équipement des Forces de défense et de sécurité maliennes, en vue de renforcer leurs capacités opérationnelles. Ces actions donnent des résultats très encourageants sur le terrain.

Depuis décembre 2021, les Forces de défense et de sécurité maliennes poursuivent leurs vastes offensives à travers le pays, infligeant de lourdes pertes aux groupes extrémistes, y compris la neutralisation des chefs terroristes. Ces opérations ont permis de détruire plusieurs bases terroristes ; plusieurs interpellations ont eu lieu et une quantité importante

de matériels de guerre a été récupérée. Elles ont enfin renforcé le sentiment de sécurité des populations entraînant ainsi le retour aujourd'hui dans leur localité d'origine de plus de 80 000 personnes déplacées internes.

Nous sommes déterminés à poursuivre et à intensifier ces actions militaires, avec l'objectif ultime de protéger nos populations et leurs biens et de rétablir progressivement l'autorité de l'Etat, des services administratifs et sociaux de base sur l'ensemble du territoire national. Ce qui contribuera à créer les conditions indispensables pour la tenue d'élections crédibles et inclusives. Je salue ici l'ensemble des partenaires qui accompagnent le Mali dans la réalisation de ces objectifs.

C'est l'occasion pour moi de répondre à certains membres du Conseil, qui accusent, sans fondement, le Gouvernement du Mali de recourir à une société de sécurité privée. Je le redis ici et avec force : le Mali n'a pris aucun engagement de cette nature. Le Mali entretient une relation de coopération fructueuse d'Etat à Etat avec la Russie et ce, depuis 1960. Et c'est à la faveur de cette coopération avec la Russie que le Mali continue de se procurer du matériel militaire pour sa sécurité et c'est aussi à la faveur de cette coopération que des formateurs et instructeurs russes se trouvent actuellement au Mali pour conseiller et former les militaires maliens à l'utilisation de ce matériel acquis par le Mali auprès de la Fédération de Russie.

Cela dit, le Mali reste disposé à coopérer avec tous ses partenaires traditionnels. Nous sommes ouverts à chacun de nos partenaires, ayant la volonté de nous aider à rétablir la paix et la sécurité, dans le respect de la souveraineté, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale au Mali.

Madame la Présidente ;

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil de sécurité,

Vous avez tous évoqué la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. Il me plait ici de souligner combien le Gouvernement reste pleinement engagé dans sa mise en œuvre diligente et intelligente.

Cet engagement du Gouvernement a été conforté par les Assises nationales de la refondation de décembre 2021, qui ont recommandé notamment l'élaboration d'une nouvelle Constitution, instituant, entre autres, le Sénat, et l'accélération du processus de décentralisation et de déconcentration.

C'est le lieu pour moi de saluer encore une fois le rôle actif de l'Algérie et l'accompagnement de l'équipe de médiation internationale.

S'agissant de la participation des femmes au processus de paix, je suis heureux de vous informer que le Gouvernement a communiqué la liste de 15 femmes supplémentaires devant intégrer le Comité de Suivi de l'Accord et ses quatre sous-comités. Malgré les propositions ambitieuses et concrètes du Gouvernement, le processus de DDR (Désarmement Démobilisation et réintégration/réinsertion de l'Accord) connaît quelques difficultés. A cet égard, le gouvernement est dans l'attente de la liste des mouvements signataires pour permettre le démarrage du volet réinsertion des anciens combattants.

Concernant les questions de développement prévues dans l'Accord et contrairement aux affirmations du Secrétaire général, le Gouvernement reste engagé dans la mise en œuvre des programmes de développement des régions du Nord. A titre d'illustration, je me réjouis du lancement des 16 projets retenus dans ce cadre, le 21 octobre dernier, malgré la situation économique difficile du pays, suite au blocus économique et financier de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Je lance ici un appel aux partenaires du Mali à contribuer au financement de cette stratégie spécifique de développement des régions du Nord du Mali.

Madame la Présidente ;

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil de sécurité ;

Le Secrétaire général et plusieurs membres du Conseil se sont préoccupés de la situation des droits de l'homme au Mali. Je tiens à souligner que le Gouvernement reste très attaché à

respecter et à faire respecter les droits de l'homme, aussi bien pour les forces nationales qu'internationales, conformément à nos valeurs historiques inscrites dans la Charte de Kouroukanfouga de 1236 de l'Empereur Soundiata KEITA. Et jusqu'en janvier 2012, le Mali était cité en exemple pour le ~~qui~~ respect des droits humains et des libertés fondamentales. La crise complexe que nous traversons depuis une dizaine d'années et la perte du contrôle de certaines parties du territoire national ont malheureusement créé les conditions de d'atteinte aux droits de l'homme. Cependant, il n'y a aucune volonté délibérée des autorités maliennes d'accorder des primes à l'impunité s'agissant des cas avérés de violations des droits de l'homme.

Ainsi, la justice malienne est systématiquement saisie chaque fois que des cas de violation des droits de l'homme sont signalés. Une session de la Cour d'assises spécialement consacrée aux dossiers de terrorisme et de violations graves des droits de l'homme, s'est tenue à Bamako, en octobre 2021. Auparavant, la Cour d'Assises de Mopti avait condamné, le 30 juin 2021, 12 individus accusés dans le cadre des attaques de Koulogon Peuhl, dans le cercle de Bankass, et qui avaient causé la mort de 37 personnes. C'est dire l'engagement du Gouvernement du Mali, malgré les nombreux défis, à ne ménager aucun effort pour lutter contre l'impunité. D'autres sessions d'assises auront lieu au cours de l'année 2022 pour donner des suites appropriées à plusieurs enquêtes et procédures en cours, conformément aux lois de la République du Mali.

Il est vrai cependant que les conditions sécuritaires sur le terrain, l'absence des services publics compétents dans certaines localités et le déficit de moyens et d'expertise dans certains domaines ne favorisent pas l'aboutissement rapide des procédures ouvertes. C'est l'occasion pour moi de plaider pour un renforcement de la coopération internationale en faveur du Mali en vue de l'aider à relever les défis sur ce plan, en termes de formation, d'équipements, d'expertise et de financements adéquats. Le Gouvernement du Mali réitère son appel à ses partenaires pour aider à rétablir l'autorité de l'Etat sur l'ensemble de son territoire national, condition essentielle à l'amélioration de la situation des droits humains dans le pays.

Concernant les opérations militaires en cours dans la zone de Moura, à 17 km au Nord-Est

de Kouakourou dans le Cercle de Djenné (Mopti), il y a lieu de préciser qu'elles font suite à des renseignements bien précis qui ont permis de localiser la tenue d'une rencontre entre différents katibats. Ce qui a permis la neutralisation de 203 combattants des GAT (Groupes Armés Terroristes). Après les premières auditions effectuées par la Gendarmerie, les personnes interpellées ont été transférées au pôle judiciaire spécialisé, chargé de l'instruction des affaires de terrorisme.

Reçu hier 6 avril par le Premier ministre, le Président de Tabital Pulaku, Association représentative de la Communauté Peulh, a souligné que Moura était bien un sanctuaire terroriste, avant d'affirmer sans ambages que les allégations portées contre les FAMa sont fausses.

Je voudrais, à cet égard, rappeler que le respect des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire reste une priorité dans la conduite des opérations. Il en est de même de l'ouverture d'une enquête chaque fois que des allégations sont portées contre les FAMa.

Concernant le cas spécifique des événements de Moura et suite aux allégations d'exactions présumées commises sur des civils dans la période du 23 au 31 mars 2022 dans ladite zone, le Procureur militaire a décidé de l'ouverture d'enquêtes par la Gendarmerie nationale pour mener des investigations approfondies afin de faire la lumière sur ces allégations, malgré les opérations militaires en cours.

Un transport judiciaire sera effectué très prochainement sur le site à Moura par le Procureur militaire exerçant ses prérogatives de police judiciaire. Il sera accompagné d'un médecin légiste, d'une équipe de police technique et scientifique (PTS) et d'enquêteurs. L'opinion sera tenue régulièrement informée de l'évolution de ces enquêtes, dont les résultats seront rendus publics.

En attendant les conclusions de cette enquête, nous appelons toutes les parties prenantes à la retenue, à éviter les qualificatifs de massacres, les allégations et autres accusations sans fondement proférées à l'encontre des FAMa, dans un dessein inavoué.

Par ailleurs, le Gouvernement reste préoccupé par la détérioration continue de la situation humanitaire au Mali. Cette situation humanitaire s'est davantage aggravée avec la mauvaise saison de pluie enregistrée l'année dernière, l'impact négatif des sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA sur les populations, ainsi que l'insécurité dans les régions du centre du pays, zones de production par excellence. Pour alléger leurs souffrances, le Gouvernement travaille, avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux, à apporter l'assistance nécessaire à nos compatriotes en situation de vulnérabilité.

Madame la Présidente ;

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil de sécurité ;

Pour terminer, je dirai que la crise au Mali, qui a un impact majeur sur la stabilité de l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, reste complexe et difficile. Sa résolution durable est de la responsabilité principale des Maliennes et des Maliens.

Le Gouvernement du Mali reste déterminé à jouer toute sa partition pour le retour de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du territoire national, en faisant recours aux leviers politique, sécuritaire, du développement socio-économique, de la justice et de la réconciliation.

Cependant, la réalisation de ce chantier ambitieux requiert la compréhension et l'accompagnement de l'ensemble des partenaires du Mali.

C'est pourquoi, je voudrais demander, ici, la compréhension de nos partenaires et solliciter la levée immédiate des sanctions qui frappent un pays déjà fragilisé par plusieurs années de crise politique, sécuritaire, économique, et sanitaire, surtout au moment où nos FAMA gagnent en confiance et remportent des victoires sur plusieurs fronts.

Le peuple et le Gouvernement du Mali réitèrent leur appréciation et leurs remerciements pour l'énorme contribution des Nations Unies aux efforts de stabilisation en cours dans mon pays, à travers notamment la MINUSMA.

Je rends hommage à la mémoire de toutes les victimes de cette crise, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées sur le champ d'honneur au Mali.

Je vous remercie de votre aimable attention.